

COPIE

BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Epreuve

Série	Baccalauréat général
Session	2022
Epreuve	Philosophie - Baccalauréat général
Sujet	22-PHGEME1

Candidat

Nom de famille (naissance, usage)	[REDACTED]
Prénom(s)	[REDACTED]
N° Candidat	[REDACTED]
N° d'inscription	[REDACTED]
Né(e) le	[REDACTED]

Copie

Nombre de page(s)	8
-------------------	---

Notation

Note	20 / 20
------	---------

Appréciation

Une copie qui problématise le sujet et le traite de façon cohérente, structurée. Les exemples amenés sont précis et travaillés, les arguments justifiés. Le style est limpide. L'élève maîtrise les concepts philosophiques utiles au sujet et réussit à utiliser des exemples actuels sans pour autant polémiquer.

NOM DE FAMILLE (naissance) : [REDACTED]
(en majuscules)PRENOM : [REDACTED]
(en majuscules)

N° candidat : [REDACTED]

N° d'inscription : 002



Né(e) le [REDACTED]

(Les numéros figurent sur la convocation, si besoin demander à un surveillant.)

1.2

Concours / Examen : Baccalauréat Section / Spécialité / Série : Générale

Epreuve : Philosophie Matière : Philosophie

CONSIGNES

- Remplir soigneusement en MAJUSCULES le cadre d'identification sur toutes les copies.
- En dehors de ce cadre d'identification, aucun signe distinctif ne doit permettre d'identifier le candidat.
- Ne joindre aucun brouillon et n'effectuer aucun collage et aucun agrafage.
- Ecrire à l'encre foncée et éviter d'utiliser du blanc correcteur. Ne pas composer dans la marge.
- Numéroté chaque page et préciser le nombre total de pages.

Session : 2022

Sujet 2 : Devient-il à l'État de décider ce qui est juste ?

"Le quinquennat des riches et des rentiers". Voici comment les cinq années sous la présidence d'Emanuel Macron sont caractérisées. Dans ce cadre, l'action de l'État apparaît comme injuste. Alors que l'État représenterait d'abord un instrument que se donne une société afin d'atteindre la paix et de régler les conflits la traversant, il se définit également comme garant de la Justice, notamment sociale, en supprimant les inégalités. Il existe par ailleurs différentes conceptions de la justice sociale : l'utilitarisme pour Bentham et Mill, l'égalitarisme strict pour Marx, l'égalitarisme libéral pour Rawls, et le libertarisme pour Nozick et Hayek. Cependant malgré ses efforts, on observe clairement que l'État peine parfois à bien remplir son rôle et les nombreuses contestations qu'il suscite l'illustrent. Dès lors, le problème posé est de se demander dans quelles mesures la justice par l'État serait légitime : Pourquoi a-t-on besoin de l'intervention de l'État ? Qui profite de sa justice ? Cette justice est-elle parfaite ? L'État a-t-il même le droit d'en décider ? L'homme ne peut-il pas se faire justice lui-même ? Est-il libre si l'État décide pour lui de ce qui est juste ?

Nous verrons premièrement que l'intervention de l'État est nécessaire pour la paix et la justice sociale avant d'analyser comment cette justice peut être défaillante. Enfin, nous étudierons le problème que cela soulève par rapport à la liberté de l'homme.

Pour commencer, l'État permet la justice pour le groupe, la communauté. Il faut imaginer un monde sans loi, donc sans État, où la loi du plus fort règne et dans lequel les hommes se livreraient une guerre perpétuelle en se faisant justice eux-mêmes. Dans ce contexte, les plus faibles se font injustement dominés alors que les plus forts mènent des actions injustes. En effet, être doté de meilleures capacités physiques ne leur donne pas le droit d'avoir un pouvoir sur autrui car l'idée du droit du plus fort n'existe pas et c'est selon Rousseau une ruse du plus fort pour maintenir le pouvoir. Dès lors, l'État semble plus que nécessaire car permettrait de maintenir l'ordre, la paix et surtout la justice. Il s'agit de la théorie de Hobbes dans le Léviathan où il conceptualise "l'état de nature", dans lequel "l'homme est un loup pour l'homme" puisqu'en une égalité des aptitudes, ils se tueraient entre eux dû à leurs différents desirs. Hobbes imagine donc un contrat social qui chargerait l'État de garantir la sécurité des hommes en échange d'un peu de liberté. Ainsi, l'État posséderait le monopole de la violence légitime et assurerait la justice pour eux.

Similairement, l'État n'est pas seulement garant de la justice pour la société dans sa collectivité mais aussi pour chaque individu dans sa valeur propre par la création de droits pour tous. D'abord, il assure l'égalité à l'aide des droits-libertés (de penser, d'expression, de s'approprier...) valables pour chaque citoyen peu importe ses particularités. Par exemple, en France le gouvernement donne le droit aux individus d'exercer en toute liberté leur religion. C'est en cela que la France est un État juste selon Spinoza* car "il est impossible que l'âme d'un homme appartienne à un autre". Il veut dire qu'on ne peut contraindre quelqu'un à penser ce qu'il ne pense pas et qu'un État juste est un État qui tolère la diversité des opinions : c'est une liberté, un droit naturel. De plus, l'État assure d'autre part l'égalité des chances, donc l'équité, précisément par les droits-créances (santé, culture, éducation). Il s'agit alors d'une justice correctrice que représente par exemple les ZEP ou la discrimination positive dans les formations les plus prestigieuses et sélectives comme pour Sciences B.

* dans son Traité théologico-politique.

Cependant, malgré que la justice par l'État paraît légitime, que ce soit pour la communauté ou l'individu, est-elle pourtant sans faille ?

Tout d'abord, cette justice semble défailtante puisque l'intervention de l'État est sans cesse remise en question dans le débat public. Tandis qu'une majorité considère ses actions comme injustes, on se demande en quoi l'État aurait le droit de mettre en place ce qu'il veut. Les impôts sont notamment perçus en tant que tel par ceux qui prônent la méritocratie, surtout par les plus aisés. Il est vrai que cela peut paraître liberticide car une personne

est censée être libre de l'argent qu'elle gagne en travaillant dur. Ainsi, comme le montre Rosenthal dans la Crise de l'État-providence (1981), l'État fait face à une crise de légitimité. Malgré que les prélèvements obligatoires (impôts, taxes, cotisations sociales) sont destinés à réduire les inégalités par une redistribution des richesses, certains ont ce discours qui veut que chacun ait ce qu'il mérite et qu'on laisse l'économie s'auto-entretenir. C'est surtout la remise en question de l'intervention de l'État par les ultra-libéraux mais qui touche aussi chaque individu qui voit les impôts comme injustes.

Pourtant, la justice par l'État est d'un autre côté défaillante dès lors qu'elle tend à favoriser ceux qui ont déjà le pouvoir et à défavoriser les plus faibles ou bien les minorités. On peut effectivement faire un parallèle avec les idées marxistes où les capitalistes exploitent les ouvriers et tirent profit de la plus-value de leur travail sous-rémunéré. C'est ainsi que les bourgeois s'enrichissent de plus en plus, en prenant aux prolétaires et en possédant les moyens de production car "la propriété, c'est le vol" d'après Engels. Les idées sont toujours pertinentes aujourd'hui dans la mesure où les riches continuent de s'enrichir au détriment des pauvres. Le bilan du président Macron peut en témoigner. En effet, selon l'Institut des politiques publiques, de 2017 à 2022 75% des 1% les plus riches ont vu leur revenu augmenté tandis que c'est seulement 17% pour les 1% les plus pauvres dans un contexte où le ministre d'Édouard Philippe avait supprimé l'impôt sur la fortune en le remplaçant par l'impôt sur la fortune immobilière. Cette décision était plus "juste" pour l'État car cet impôt faisait fuir ceux qui produisaient le plus de richesse. Pourtant, elle avait fait polémique et a surtout renforcé l'image du président comme "président des riches".

NOM DE FAMILLE (naissance) :
(en majuscules)PRENOM :
(en majuscules)

N° candidat :

N° d'inscription :

002



Né(e) le

(Les numéros figurent sur la convocation, si besoin demander à un surveillant.)

1.2

Concours / Examen : Baccalauréat

Section / Spécialité / Série : Générale

Epreuve : Philosophie

Matière : Philosophie

CONSIGNES

- Remplir soigneusement en MAJUSCULES le cadre d'identification sur toutes les copies.
- En dehors de ce cadre d'identification, aucun signe distinctif ne doit permettre d'identifier le candidat.
- Ne joindre aucun brouillon et n'effectuer aucun collage et aucun agrafage.
- Ecrire à l'encre foncée et éviter d'utiliser du blanc correcteur. Ne pas composer dans la marge.
- Numéroté chaque page et préciser le nombre total de pages.

Session : 2022

Cependant, comment alors corriger ce défaut de légitimité ? S'il ne revient alors pas à l'État de décider de ce qui est juste, à qui ce droit revient-il ?

que
Finalement, la question présuppose l'État n'est pas forcément légitime de s'occuper de la justice et que parfois l'homme est plus en droit de le faire lui-même. Par exemple, si on développe cette idée de manière radicale il revient à l'homme et à sa liberté de se faire justice lui-même. Il s'agirait alors de l'anarchie qui se définit pour Proudhon tel que "le plus haut degré d'ordre et de liberté auquel l'humanité puisse parvenir". Selon lui, les hommes sont capables d'être en paix et en harmonie et que donc l'État est illégitime. En laissant un autre groupe réfléchir pour lui de ce qui est juste et en le laissant décider des actions à mettre en place, l'individu perd sa liberté. Cela fait écho à Kant dans Qu'est-ce que les Lumières ? où il explique que pour être libre l'homme doit se servir de son propre entendement et se délivrer de ses tuteurs : "Les Lumières c'est la sortie de l'homme hors de l'état de tutelle dont il est lui-même responsable". Ainsi, c'est

l'individu seul qui doit décider de ce qui est juste s'il veut être libre.

Pour finir, si on suit cette logique il faudrait avoir une démocratie, non plus représentative, mais directe. Cependant, dans notre monde contemporain cet idéal est presque impossible à atteindre : nous n'avons pas tous le temps et les connaissances pour s'intéresser à la vie politique et il paraît donc plus "juste" de laisser ceux qui ont les compétences nécessaires s'en charger. Cela n'empêche pas la possibilité d'une participation différente, un engagement politique différent et ainsi il ne faut pas se détacher complètement des enjeux sociaux. En effet, pour se battre pour ce que l'on trouve juste et lutter contre ce que l'on considère comme injuste, il n'est pas obligatoire de faire parti d'un parti politique. On peut voter, s'engager associativement, manifester et adopter une consommation engagée. Par ailleurs, l'État lui-même peut mettre en place des mesures qui font participer les citoyens à la justice. Par exemple dans le film 12 hommes en colère réalisé par S. Lumet, 12 hommes sont appelés en tant que jurés pour décider du sort d'un jeune garçon accusé d'avoir tué son père. L'État sollicite ainsi leur sens de la justice en les laissant décider s'il est coupable ou non coupable.

À l'issue de cette réflexion, la légitimité de la justice par l'État est remise en cause. Il apparaît premièrement nécessaire pour protéger les

hommes d'eux-même et pour assurer leurs droits. Pourtant, c'est une justice avec des travers qui traverse une cause de légitimité en ayant des décisions considérées comme inégalitaires et injustes. La solution serait alors de laisser l'homme libre user de sa raison pour décider de ce qui est juste d'après lui. Mais une démocratie directe est compliquée à mettre en place et à la fin il revient plutôt à l'État de s'occuper de la Justice.

Seulement dans la mesure où chaque individu participe un minimum à sa manière pour son bien et surtout pour le bien commun. Toutefois, même cette situation apparaît comme une utopie puisque l'homme, devant la montée de l'individualisme, se recentre sur lui-même et ses désirs personnels. Au lieu de s'intéresser à son environnement politique et social, il a tendance à préférer "cultiver son jardin".

